



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Demande de logement social en ligne (Service en ligne)

Ministère chargé du logement

Ce site vous permet :

- de faire votre demande de logement social. Il faut cliquer sur "**Je crée ma demande**"
- de la renouveler avant la fin du délai d'un an. Il faut cliquer sur "**Je gère ma demande**"
- de mettre à jour votre dossier en cas de changement de situation (composition de votre famille, évolution de vos revenus, ...).

Vous pouvez y accéder à l'aide du numéro d'enregistrement de votre dossier.

➔ **A savoir** : pour demander un logement dans certains départements, vous êtes redirigé vers un autre site internet ou vers des guichets enregistreurs.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>)

Vérfifié le 01 septembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Faire une demande de logement social (HLM) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007>)
- Habiter un logement social en colocation : à quelles conditions ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34819>)
- Renouvellement d'une demande de logement social (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32880>)